



Compte-rendu sommaire
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 MARS 2021 – 20 H 00

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs Raymond ROLLAND, Nadine CARMONA, Magali BERNARD-GRANGER, Patrick GUINET-BOUCHER, Jean-Pierre YALA, Arnaud THOMAS, Laurence GABRIELE, Meriem MAHNAN, Ginette RICCIO, Annik ADIARD, Camille ROMEYER-POMET, Alain RUGGIERO, Robert ALLEYRON-BIRON, Éric DUPUY, Michel DUFRESNE

Après constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 12 janvier 2021.

Secrétaire de Séance : Magali BERNARD-GRANGER

Monsieur Le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 12 janvier 2021 (en vertu de la délibération n°2005-019 du 26 mai 2020 par laquelle le conseil municipal lui a donné l'ensemble des délégations d'attribution prévues par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) :

N° Décision	Date	Objet
ETAT NEANT		

Ordre du Jour :

- 1) Demande d'inscription de parcelles de terrain au régime forestier
- 2) Participation aux frais de scolarité classe ULIS à Vinay
- 3) Révision des aides aux familles pour les accueils de loisirs
- 4) Travaux sur réseau d'éclairage public
- 5) Commerce Multiservices – demande d'exonération de loyers
- 6) Travaux mise aux normes énergétiques, accessibilité et réorganisation du bâtiment mairie, de ses abords et requalification des espaces publics attenants – Avenants aux marchés de travaux
- 7) Forêt – Coupe à asseoir en 2021
- 8) Approbation des comptes de gestion 2020
- 9) Comptes Administratifs 2020
- 10) Affectation des résultats 2020
- 11) Admissions en non valeurs
- 12) Vote des taxes locales 2021
- 13) Budgets Primitifs 2021
- 14) Attribution de subventions aux associations 2021

1) Demande d'inscription de parcelles de terrain au régime forestier
(délibération n°2103-004)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'une partie (BND) des parcelles de terrains cadastrées E 405 – E 407 et E 432 au lieudit « le cuchet » pour une superficie totale de 6 ha 19 a 22 ca.

Prix d'achat : 21 300,00 € frais de notaire inclus.

Monsieur le Maire propose de demander l'inscription de ces parcelles acquises au régime forestier.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

2) Participation aux frais de scolarité classe ULIS à Vinay
(délibération n°2103-005)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de VINAY accueille en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (classe ULIS) un enfant de LA RIVIERE.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, modifiée, une commune accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans les classes ULIS peut solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés. Cette participation financière est calculée selon les composantes de coût suivantes :

- frais de chauffage, électricité, eau, téléphone, internet des locaux
- travaux de maintenance et entretien des locaux
- rémunération du personnel communal affecté aux services scolaires
- coût des fournitures scolaires, pharmacie, droguerie, mobilier, matériel
- transport collectif

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la participation financière de 2 années scolaires car aucune somme n'a été versée pour l'année scolaire 2019/2020.

Par délibération, le conseil municipal de Vinay a fixé la participation pour :

- l'année 2019/2020 à 489,52 € par élève. (au prorata temporis du 01/09/19 au 13/03/20 et du 22/06 au 03/07/2020)
- L'année 2020/2021 à 686,45 € par élève

Ce montant se calcule en référence à l'évaluation du « coût d'un élève », soit les dépenses totales de fonctionnement de l'année N-1 divisées par le nombre total d'élèves scolarisés en primaire l'année N.

Il propose au conseil municipal de :

- Valider les participations financières demandées par la commune de Vinay au titre de l'année scolaire 2019/2020 pour un montant de 489,52 € et au titre de l'année scolaire 2020/2021 pour un montant de 686,45 €
- L'autoriser à signer la convention correspondante avec la commune de VINAY.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

3) Révision des aides aux familles pour les accueils de loisirs

(délibération n°2103-006)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 19 mai 2010 par laquelle le CCAS a mis en place une aide aux vacances pour les familles qui inscrivent leurs enfants dans une structure d'accueil agréée. Cette aide permettait d'atténuer le coût pour les familles de La Rivière qui payaient un surcoût en tant que famille « extérieure » à la commune siège de la structure en question (MJC de Tullins pour la quasi-totalité des demandes)

Depuis quelques années, la communauté de Communes St Marcellin Vercors Isère Communauté a signé une convention avec la MJC de Tullins et participe à hauteur de 5,00 €/jour/enfant pour les familles de son territoire. De ce fait, le reste à charge pour les familles de La Rivière est très proche de celui payé par les Tullinois.

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par SMVIC pour faire évoluer l'accueil de loisirs sur la commune de St Quentin avec un accueil sur toutes les vacances scolaires ainsi que sur les mercredis ; Cette accueil du mercredi n'entrant pas dans le champ de compétence de l'intercommunalité aura une incidence financière pour la commune.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette action qui contribue à améliorer significativement l'offre de service auprès des familles de la commune. En conséquence, il propose de supprimer l'aide aux vacances telle que mise en place dans la délibération du 19 mai 2010.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

4) TE 38 - Travaux sur réseau d'éclairage public

(délibération n°2103-007)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux sur les réseaux d'éclairage public établit par TE38 pour une rénovation de luminaires Tr2 (Affaire n°20-003-338).

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à	23 148,00 €
- Montant total des financements externes	13 411,00 €
- Participation aux frais du TE38	551,00 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements	9 186,00 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante à TE38

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

5) Commerce multiservices – demande d'exonération de loyers
(délibération n°2103-008)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les gérants du commerce multiservices « au petit creux » ont sollicité la mairie pour une exonération de loyers du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19 qui perdure entraînant une perte d'exploitation du fait de la mise en place du couvre-feu jusqu'à 20 h 00 au mois de novembre puis à 18 h 00 à compter du 15 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande qui a déjà fait l'objet de nombreux échanges.

Proposition :

- Exonération de 50 % du loyer pour les mois de novembre et de décembre 2020.
- Exonération de 70 % du loyer pour le mois de janvier.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6) Travaux mise aux normes énergétiques, accessibilité et réorganisation du bâtiment mairie, de ses abords et requalification des espaces publics attenants – Avenants aux marchés de travaux
(délibération n°2103-009)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires doivent être réalisés dans le cadre du programme de mise aux normes énergétiques, accessibilité et réorganisation du bâtiment mairie, de ses abords et requalification des espaces publics attenants, pour les lots suivants :

➤ Lot 02 – Maçonnerie, gros œuvre, démolitions – Entreprise TDMI
Avenant n° 3

Plus values pour un total de 3 600,00 € HT :

- | | |
|--|---------------|
| - Découpe seuil en pierre | 1 200,00 € HT |
| - Supplément enduit façade Est | 975,00 € HT |
| - Reprise tableau par rebouchage | 600,00 € HT |
| - Sablage encadrement brique accès école | 200,00 € HT |
| - Supplément nettoyage façade | 625,00 € HT |

Moins values pour un total de 3 600,00 € HT

- | | |
|---|---------------|
| - Reprise des réseaux EU/EV tranchées | 1 500,00 € HT |
| - Reprise des réseaux EU/EV fournitures et pose | 1 500,00 € HT |
| - Seuils de porte | 600,00 € HT |

Montant du marché initial : 79 165,00 € H.T.

Montant avenants 1 et 2 : 11 880,00 € H.T.

Montant nouvel avenant : sans incidence financière

➤ Lot 03 – Charpente – Entreprise TOITURES SERVICES

Proposition d'avenant n°1 pour un total de 1 576,00 € :

- Dépose de 2 cheminées 776,00 € HT.
- Reprise solive abimée 210,00 € HT
- Palier OSB au niveau accès cave 280,00 € HT
- Reprise plancher local palier intermédiaire 310,00 € HT

Montant du marché initial : 27 726,00 € H.T.
Proposition d'avenant : 1 576,00 € H.T. soit 5,68 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces avenants tels que présentés.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

7) **Coupe à asseoir en 2021**
(délibération n°2103-010)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'Office National des Forêts concernant la coupe d'emprise à asseoir en 2021 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Il propose de :

- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 au martelage des coupes désignée ci-après
- Préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER

Type de coupe	Parcelles	Destination Vente (volume estimé)	Mode commercialisation
Irrégulière	13	200 m3	Bois sur pied
Irrégulière	14	200 m3	Bois sur pied
Irrégulière	15	140 m3	Bois sur pied

- Les coupes dont l'exploitation est prévue en Bois Façonnés pourront être vendues dans le cadre des ventes groupées et réalisées dans le cadre de l'exploitation groupée. Une convention précisera les conditions de réalisation de cette prestation.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

8) Approbation des comptes de gestion 2020
(délibération n°2103-011)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est en possession des comptes de gestion 2020 établis par le receveur de Vinay.

Après vérification, ces comptes de gestion correspondent bien aux résultats constatés dans les comptes administratifs de la commune, de la forêt, de l'espace multiservice et du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ déclare que les comptes de gestion du service de la commune, de la forêt, de l'espace multiservice et du CCAS dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

9) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

9.1 CA Budget CCAS
(délibération n°2103-012)

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	3 675,00	4 402,64	-727,64	2 745,69	2 018,05
TOTAL	3 675,00	4 402,64	-727,64	2 745,69	2 018,05

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissout par délibération n° 2006-020 du 16 juin 2020. Le résultat constaté sera intégré au résultat du budget principal.

➤ **Vote du conseil municipal :**
(M. Le Maire ne prend pas part au vote)
. Pour : 14
. Abstentions : 0
. Contre : 0

9.2 CA Budget Principal
(délibération n°2103-013)

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	158 211,73	744 725,91	-586 514,18	839 478,64	252 964,46
Fonctionnement	572 156,61	540 833,45	31 323,16	211 211,94	242 535,10
TOTAL	730 368,34	1 285 559,36	-555 191,02	1 050 690,58	495 499,56

A ces résultats, il convient d'intégrer 2 opérations :

. Recettes de fonctionnement + 2 018,05 € (reprise excédent budget CCAS)
. Dépenses d'investissement + 600,00 € (régularisation emprunt, opération d'ordre, non budgétaire)

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	158 211,73	745 325,91	-587 114,18	839 478,64	252 364,46
Fonctionnement	574 174,66	540 833,45	33 341,21	211 211,94	244 553,15
TOTAL	732 386,39	1 286 159,36	-553 772,97	1 050 690,58	496 917,61

- Restes à réaliser en investissement

Dépenses	493 500,00 €
Recettes	262 971,00 €

➤ Vote du conseil municipal :

(M. Le Maire ne prend pas part au vote)

. Pour :	14
. Abstentions :	0
. Contre :	0

10) AFFECTATION DES RESULTATS

10.1 – Affectation des résultats du budget principal (délibération n°2103-016)

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 du compte administratif de la Commune de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	211 211,94 €
Résultat de la section de fonctionnement 2020	33 341,21 €
Résultat à affecter	244 553,15 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté	839 478,64 €
Résultat d'investissement 2020	-587 114,18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	252 364,46 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2020	493 500,00 €
Reste à réaliser en recettes au 31/12/2020	262 971,00 €
Besoin de financement	0 €

3) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	0 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté »	244 553,15 €

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9.3 CA Budget Forêt
(délibération n°2103-014)

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	30 136,52	115 251,68	-85 115,16	-13 888,20	-99 003,36
Fonctionnement	46 813,80	15 337,10	31 476,70	283,27	31 759,97
TOTAL	76 950,32	130 588,78	-53 638,46	-13 604,93	-67 243,39

- Restes à réaliser en investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	82 151,00 €

➤ Vote du conseil municipal :

(M. le Maire ne prend pas part au vote)

. Pour :	14
. Abstentions :	0
. Contre :	0

10.3 – Affectation des résultats du budget forêt
(délibération n°2103-017)

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 du compte administratif de la Forêt de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	283,27 €
Résultat de la section de fonctionnement 2020	31 476,70 €
Résultat à affecter	31 759,97 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté	-13 888,20 €
Résultat d'investissement 2020	-85 115,16 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	-99 003,36 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2020	0,00 €
Reste à réaliser en recettes au 31/12/2020	82 151,00 €
Besoin de financement	16 852,36 €

3) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	16 852,36 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté »	14 907,61 €

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9.4 CA Budget Commerce
(délibération n°2103-015)

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	26 263,85	28 207,49	-1 943,64	-2 153,17	-4 096,81
Fonctionnement	42 726,78	44 273,43	-1 546,65	32 573,28	31 026,63
TOTAL	68 990,63	72 480,92	-3 490,29	30 420,11	26 929,82

- Restes à réaliser en investissement

Dépenses	00,00 €
Recettes	00,00 €

➤ **Vote du conseil municipal :**

(M. le Maire ne prend pas part au vote)

. Pour :	14
. Abstentions :	0
. Contre :	0

10.4 – Affectation des résultats du budget Commerce
(délibération n°2103-018)

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 du compte administratif du Commerce de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	32 573,28 €
Résultat de la section de fonctionnement 2020	-1 546,65 €
Résultat à affecter	31 026,63 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté	-2 153,17 €
Résultat d'investissement 2020	-1 943,64 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	-4 096,81 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2020	0 €
Reste à réaliser en recettes au 31/12/2020	0 €
Besoin de financement	4 096,81 €

3) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	4 096,81 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté »	26 929,82 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

11) Admissions en non valeur

(délibération n°2103-019)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition formulée par le receveur municipal pour des admissions en non-valeur pour des créances irrécouvrables pour lesquelles il a utilisé tous les moyens réglementaires à sa disposition pour parvenir au recouvrement des sommes dues et que faute d'informations nouvelles sur la situation du débiteur, il se trouve dans l'impossibilité d'agir.

Budget Principal

Liste 2165370832 pour 89,23 €
Liste 1971160232 pour 559,25 €
Liste 2365810532 pour 1 171,10 €
Liste 2719060232 pour 625,72 €

Budget Forêt

Liste 20678202323 pour 103,79 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable pour l'admission en non-valeur les créances telles que détaillées ci-dessus pour un montant de 2 445,30 € sur le budget principal et 103,79 € sur le budget forêt.
- De prévoir les crédits nécessaires sur les budgets concernés aux articles prévus à cet effet

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

12) Vote des taxes locales pour l'année 2021

(délibération n°2103-020)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB (taxe foncier propriétés bâties) départementale. Ainsi, le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (16,82 %) et du taux du Département 2020 (15,90 %).

Le taux 2021 doit être voté à partir de ce taux de référence.

	Taux 2020	Prop 2021
Foncier bâti	32,72 %	34,36 %
Foncier non bâti	54,08 %	56,78 %

➤ **Vote du conseil municipal :**

. Pour : 14
. Abstentions : 0
. Contre : 1 (C. Romeyer Pomet)

13) BUDGETS PRIMITIFS 2021

13.1 – Budget communal

(*délibération n°2103-021*)

Section de fonctionnement

Dépenses : 596 464,00 €

Recettes : 825 464,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 706 600,00 €

Recettes : 706 600,00 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

13.2 – Budget Forêt

(*délibération n°2103-022*)

Section de fonctionnement

Dépenses : 25 908,00 €

Recettes : 25 908,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 106 653,36 €

Recettes : 106 653,36 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

13.3 – Budget Commerce

(*délibération n°2103-023*)

Section d'exploitation

Dépenses : 65 650,00 €

Recettes : 65 650,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 40 146,81 €

Recettes : 40 146,81 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

14) Subventions aux associations
(délibération n°2103-024)

Associations	Proposition BP 2021
En'vie Animale	400,00 €
ADMR	500,00 €
Collège Condorcet	100,00 €
Vercors TV	100,00 €
FNACA	100,00 €
TOTAL	1 200,00 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Clôture de séance à 21 h 30
A La Rivière, le 02 avril 2021

Raymond ROLLAND
Maire

